

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;  
VU le Décret N°106/PR du 30 mars 1967, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr André ASSOGBA, Inspecteur du Trésor, est nommé Directeur de la Comptabilité, en remplacement de Mr Léonard MABUDU, appelé à d'autres fonctions.

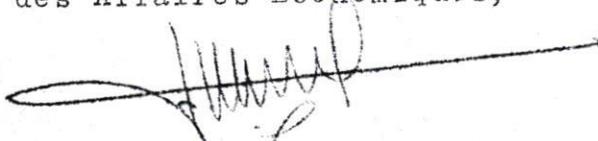
Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1967

par le Président de la République,

le Ministre des Finances et  
des Affaires Economiques,

  
Général Christophe SOGLO

  
Bertin BORNA

Ampliations :

PR 4 - MFAE 4 - Ministères 9 - CS 4  
DI 4 - Intéressés 2 - DGAJL 2 - IAA 1  
SGG 4 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4  
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.